

Ordonnance n° 2020-427 du 15 avril 2020 portant diverses dispositions en matière de délais pour faire face à l'épidémie de covid-19

15/04/2020

Cette ordonnance apporte des aménagements et compléments aux dispositions prises par l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et par l'ordonnance n° 2020-305 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles applicables devant les juridictions de l'ordre administratif.

Il est à noter que « l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 a instauré un dispositif de report de divers délais et dates d'échéance. Elle a défini pour cela, au I de l'article 1er, une « période juridiquement protégée » qui court à compter du 12 mars 2020 jusqu'à l'expiration d'un délai d'un mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire. A ce jour, compte tenu des dispositions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, la durée de l'état d'urgence sanitaire est prévue pour s'achever le 24 mai 2020, de sorte que la « période juridiquement protégée » s'achèverait un mois plus tard ». L'ordonnance du 25 mars 2020 sur les délais, comme d'ailleurs d'autres ordonnances adoptant des mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie, ont ainsi défini la fin du régime qu'elles ont instauré en fonction de la fin de l'état d'urgence sanitaire. La date d'achèvement de ce régime dérogatoire n'est toutefois fixée qu'à titre provisoire.

Le titre Ier de l'ordonnance apporte des modifications aux dispositions générales relatives à la prorogation des délais, tandis que le titre II modifie les dispositions particulières aux délais et procédures en matière administrative. Enfin, le titre III précise diverses dispositions relatives entre autres aux enquêtes publiques et aux procédures en matière d'urbanisme et d'aménagement ainsi qu'aux délais de recours contentieux ouverts contre les décisions en matière d'éloignement et d'asile.